

Atelier 3 : Protéger ses idées & ses savoirs

service Innovation/ARIST
Centre Relais Innovation Med'IN

04 67 13 68 15

arist@languedoc-roussillon.cci.fr



Service Innovation/ARIST

- « **Faciliter et sécuriser l'Innovation** »

- « **protéger** » → Protection Industrielle

- Brevets: études d'antériorité, état de la technique, transfert de technologies en UE, veille, diagnostic brevets, pré-diagnostic INPI
- Marques: nom d'un produit ou d'un service, surveillance, enquête d'usage.
- Centre relais de l'INPI

- « **rencontrer** » → Centre Relais Innovation Med'IN

- trouver des partenaires techniques pour du transfert de technologies
 - Par des salons
 - Par un système électronique



- « **surveiller** » → Veille technique

- Action **Aider les Pôles de compétitivité**

Missions générales de l'INPI

- Délivrer les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles)
- Tenir les registres et diffuser l'information sur les titres de propriété industrielle et sur les entreprises
- Engager des actions de formation et de sensibilisation
- Participer à l'élaboration du droit de la propriété industrielle
- Agir à l'international

L'I.N.P.I. en Languedoc Roussillon :
D.R.I.R.E. - 3, place Paul Bec
MONTPELLIER - 04 67 85 74 64



Introduction



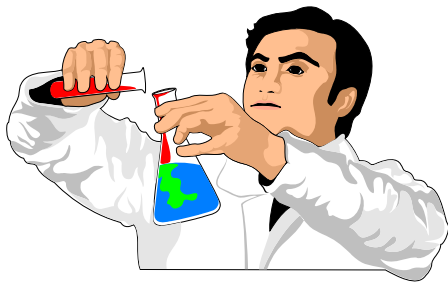
Le brevet d'invention

Le dessin ou modèle

La marque

=

*une solution
technique*



=

création artistique



=

*signe de
ralliement
de la ... le*



Les formes de protection 1/2



| | | |
|------------------------------|-----------------|--|
| Inventions | Brevets | Nouveauté Activité Inventive Application Industrielle |
| Savoir - Faire | Secret | Connaissances Techniques Secrètes Substantielles, Identifiées |
| Produits Semi Conducteurs | Topographies | Effort Intellectuel |
| Obtentions Végétales | Certificat d'OV | Distinction Homogénéité Stabilité |



Les formes de protection 2/2



| | | |
|---|---|----------------------|
| Logiciels | Brevets | Avancée Technique |
| Formes | Droit d'auteur | Originalité |
| | Dessins et Modèles | Nouveauté |
| Marques de Fabrique, de Commerce, de Service | Non - Exclues Non - Interdites Distinctives - Disponibles | |

LE BREVET

Protéger l'innovation technique



Le brevet: ce qui est brevetable



L'invention doit être :

- **INDUSTRIELLE**, c'est-à-dire que son objet doit pouvoir être fabriqué et utilisé dans tous genres d'industries y compris l'agriculture
- **NOUVELLE**, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être comprise dans l'état de la technique accessible au public avant le dépôt de la demande.
- **INVENTIVE**, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas, pour un homme du métier, découler d'une manière évidente de l'état de la technique.

Faut-il réaliser un prototype?

Non :

- Il est seulement nécessaire de pouvoir décrire, même de façon théorique, l'invention de manière suffisante
- Un spécialiste du domaine doit pouvoir la réaliser, avec ses connaissances normales.



La marque

Protéger l'identité du produit et de l'entreprise



La marque

- La marque est un signe qui permet à une personne physique ou morale de *distinguer ses produits*, les objets de son commerce ou ses services, de ceux des tiers.
- Le dépôt d'une marque confère à son titulaire une protection sur l'ensemble du territoire *français, valable pendant 10 ans* et renouvelable de façon *indéfinie tous les 10 ans*.

Les formes de la marque

- Les marques peuvent revêtir les formes les plus variées, pouvant faire l'objet d'une représentation graphique



- Signes verbaux ou numériques
- Signes figuratifs
- Marques complexes
- Autres

Conclusion

- La Propriété Industrielle est un outil pour protéger ses créations
- Les titres de PI rentrent dans le bilan de l'entreprise

Atelier 3 : Protéger ses projets & ses savoirs

service Innovation/ARIST
Centre Relais Innovation Med'IN

04 67 13 68 15

arist@languedoc-roussillon.cci.fr